

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que les arrêtés suivants ont été émis :

- l'arrêté N° 1/2021/ 0530/145 du 22 décembre 2021 du **Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire** accorde à la société PROXIMUS Luxembourg SA l'autorisation pour l'exploitation d'une installation radiotechnique Site N0310 à Steinfort, rue de Hobscheid
- l'arrêté n° 3/21/0395 du 16 décembre 2021 de la **Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable** autorise le syndicat intercommunal H.I.S. l'exploitation des surfaces de bureaux sous forme de six structures modulaires d'une surface totale de 33m2 au site de la maison de soins située à L-8423 Steinfort, 1, rue de l'Hôpital
- l'arrêté N° 3A/2021/4405/170 du 23 décembre 2021 du **Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire** accorde à la société MOVILLIAT CONSTRUCTION SA d'exploiter une plate-forme élévatrice à Steinfort, Cité Eechelter Lot 29
- l'arrêté N° 3A/2021/3425/173 du 22 décembre 2021 du **Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire** accorde à la société GARAGE GELZ l'exploitation d'un pont élévateur de véhicule marque RAVAGLIOLI, type KPS306-C2-C3-C3-LC3-K, numéro de construction 10228377 à Steinfort, 22, rue de Luxembourg
- l'arrêté N° 3A/2021/3424/173 du 22 décembre 2021 du **Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire** accorde à la société GARAGE GELZ l'exploitation d'un pont élévateur de véhicule marque HERKULES, type K1200M, numéro de construction 108320 à Steinfort, 22, rue de Luxembourg
- l'arrêté N° 3A/2021/3423/173 du 22 décembre 2021 du **Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire** accorde à la société GARAGE GELZ l'exploitation d'un pont élévateur de véhicule marque STENHOJ, type 090003351S, numéro de construction 413A0138 à Steinfort, 22, rue de Luxembourg.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.


Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Les dossiers respectifs peuvent être consultés au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public ainsi que sur le site internet de l'ITM.

pour le Collège des bourgmestre et échevins



Sammy Wagner
Bourgmestre



Diane Stockreiser-Pütz
Secrétaire communal